

## 6. FORMULAIRE DE DEMANDE D'INCIDENT

En cas d'incident entraînant des dommages à l'équipement ou des blessures au patient, le fabricant doit en être immédiatement informé. Après avoir rempli le « formulaire de demande d'incident » ci-dessous, il doit être fourni au fabricant par e-mail [termamed@termamed.pl](mailto:termamed@termamed.pl) ou envoyé par post. Le formulaire est dans ce mode d'emploi ci-dessous et sur le site [www.termamed.pl](http://www.termamed.pl) et [www.termahat.pl](http://www.termahat.pl).

Nom de l'institution:

.....

Adresse:

.....

Coordonnées de l'institution:

.....

Nom et prénom de la personne impliquée dans l'incident:

.....

Coordonnées de la personne impliquée dans l'incident, e-mail, numéro de téléphone:

.....

Date de l'incident:

.....

Date de la notification:

.....

Description de l'incident:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

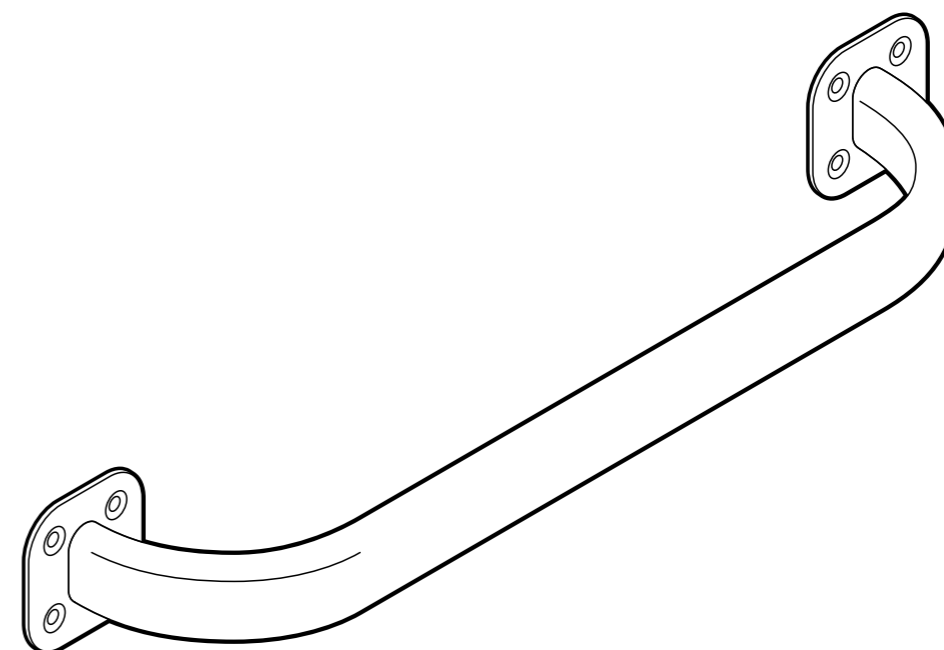
.....

.....

.....

.....

.....



# SYSTÈME DES BARRES D'APPUI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES :

PPX Barre d'appui verticale, PPX Barre d'appui droite, PSL Barre d'appui coudée gauche, PSP Barre d'appui coudée droite, WIL Support vertical gauche, WIP Support vertical droit, WOL Barre d'appui murale gauche, WOP Barre d'appui murale droite WWX Support isolé, USX Barre d'appui murale, UPX Barre d'appui relevable, UPR Barre d'appui relevable avec rembarde, USR Barre d'appui murale avec rembarde.

## MODE D'EMPLOI

V.0.1.R6.2012



Fabricant:

Terma Sp. z o.o.

80-298 Gdańsk

Czaple 100

email: [termamed@termamed.pl](mailto:termamed@termamed.pl)

[www.termahat.pl](http://www.termahat.pl)

[www.termamed.pl](http://www.termamed.pl)

# 1. INTRODUCTION

Félicitations pour avoir choisi un produit de la gamme de barres d'appui pour personnes handicapées. Nous vous souhaitons de la satisfaction de son exploitation.

Barres d'appui pour personnes handicapées fabriquées par Terma Sp. z o.o. sont des dispositifs médicaux de classe I selon la directive MDD 93/42/CEE. Les produits sont conçus pour compenser les effets du handicap moteur.

Les produits, grâce à leur ergonomie et à leurs solutions techniques appliquées, sont dédiés au soutien du déplacement et au maintien de l'équilibre. Les produits sont destinés à être utilisés à la fois à la maison et dans les établissements de santé, les toilettes publiques et autres installations et pièces qui en ont besoin.

# 2. MONTAGE

Un montage correct assure la sécurité de l'utilisateur. Des précautions particulières doivent être prises pour s'assurer que les opérations de montage sont effectuées correctement, car si elles sont mal effectuées, elles peuvent détériorer les propriétés de protection du produit.

Le fabricant déclare la solidité des produits montés sur le kit de montage joint sur des murs en blocs de béton. Dans le cas d'une installation

**Tous les produits de la gamme ont :**

- Construction résistante en profilé acier, section ovale ou ronde,
- Revêtement anti-corrosion, en fonction de la finition choisie : technologie de revêtement en poudre ou galvanique.

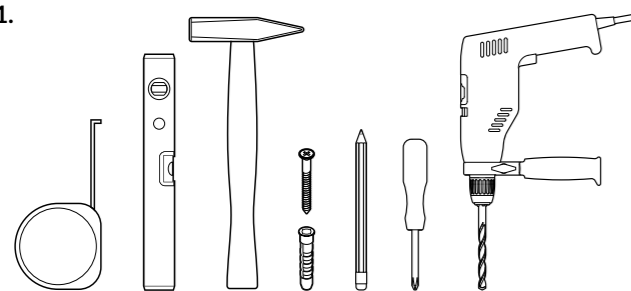
**L'ensemble acheté comprend :**

- Le produit (barre d'appui),
- Jeu de vis de montage,
- Mode d'emploi.

dans d'autres conditions, l'installateur est obligé de sélectionner un kit d'installation différent, adapté au type de mur et aux conditions d'installation donnés. Le fabricant n'est pas responsable d'une installation incorrecte du produit (par exemple, l'utilisation par l'installateur d'un kit d'installation qui ne convient pas à un type de mur donné) ou d'une manière non conforme aux instructions. Il n'est pas possible d'installer des produits dans des murs en plaques de plâtre.

**Instructions de montage :**

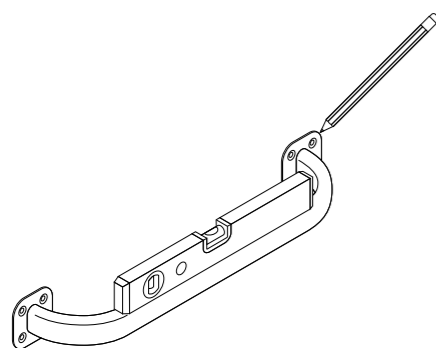
1.



Préparer avant le montage :

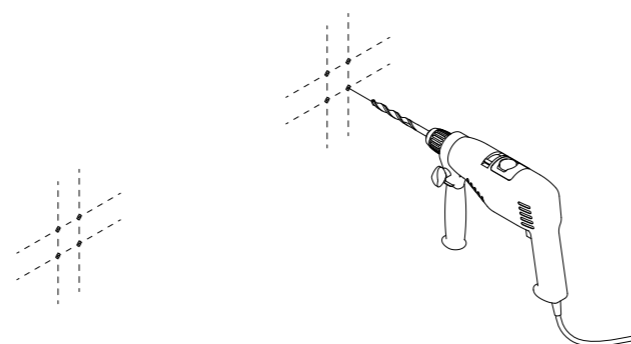
- Un nombre approprié de chevilles et de vis adapté au type de mur,
- Tournevis,
- Marteau,
- Crayon,
- Perceuse,
- Niveau à bulle,
- Le rouleau mesure.

2.



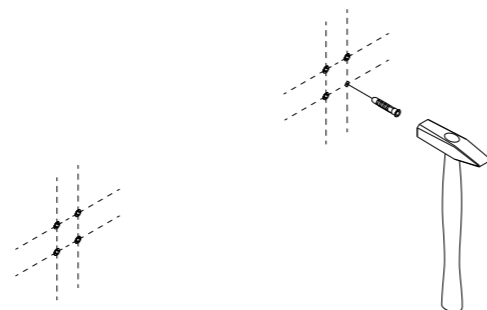
Placez l'élément à l'endroit de son installation finale, en veillant à ce que les plaques de fixation dherent bien à la surface du mur ou du sol, et marquez les emplacements des trous avec un crayon.

3.



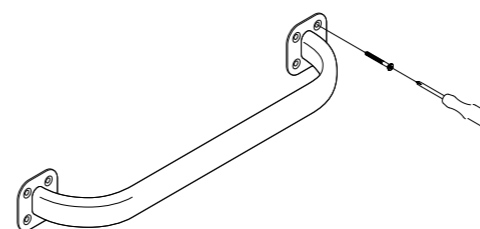
Faites des trous avec une perceuse qui correspond au diamètre de la cheville.

4.



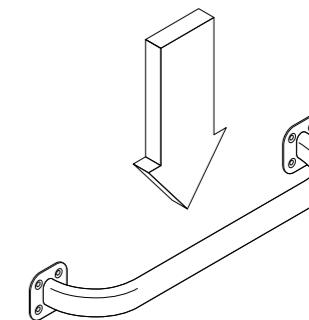
Insérez les chevilles dans les trous du mur.

5.



Placez le produit sur la surface et serrez-le contre le mur ou la surface du sol à l'aide des vis de montage.

6.



Avant la première utilisation, assurez-vous que le produit est fermement fixé au mur.

# 3. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les barres d'appui pour les personnes handicapées ne doivent être utilisées que pour aider à maintenir l'équilibre et à aider à se déplacer.

N'utilisez pas l'équipement d'une manière incorrecte ou incompatible avec ce qui précède. Il est interdit de s'asseoir, de se tenir debout ou de dépasser les charges admissibles, qui sont :

- 120 kg dans le cas des barres PPX, PSP, PSL
- 100 kg dans le cas des barres WIL, WIP, WIL, WOP, WWX
- 120 kg dans le cas des supports UPX, USX, UPR, USR

De plus, n'utilisez pas les barres ni supports pour personnes handicapées comme barres pour les articles mouillés ou humides.

# 4. ENTRETIEN

Pour tous les produits, il est interdit d'utiliser des matériaux abrasifs qui pourraient endommager le revêtement. Dans le cas des produits à revêtement chromé, il est interdit d'utiliser des produits chimiques (y compris notamment des agents caustiques, pour nettoyer les toilettes ou contenant de l'acide chlorhydrique ou ses dérivés). Il est recommandé d'utiliser des produits de nettoyage destinés aux sanitaires. Dans le cas des produits avec une couche de vernis, le nettoyage des barres d'appui pour

les personnes handicapées doit être effectué avec l'utilisation de tissus doux et secs, ou avec l'ajout d'eau propre.

Les désinfectants contenant de l'alcool pour les surfaces délicates sont recommandés pour désinfecter les surfaces recouvertes à la fois de vernis et de chrome.

# 5. GARANTIE

1. L'objet de la garantie sont les produits appartenant à la gamme de barres d'appui pour personnes handicapées, fabriquées par Terma Sp. z o.o.

2. A réception, le client est tenu de vérifier la qualité, l'exhaustivité du produit et sa conformité avec la commande. En cas de défaut ou de non-conformité, le Client est tenu de signaler immédiatement ce fait au Vendeur, avant l'installation et l'exploitation. En l'absence de notification de défauts ou de non-conformité du produit par le Client dans les 7 jours ouvrables suivant la réception du produit, il est supposé que le Vendeur a vendu le produit sans défauts et ainsi le Client confirme la plénitude du produit reçu et sa conformité à la commande. En cas de dommage de transport lors de la livraison, le client est tenu de rédiger un rapport de dommage avec le transporteur lors de la livraison. Le rapport de dommages est la base de la soumission des réclamations pour dommages de transport.

3. La période de garantie est de 3 ans à compter de la date d'achat pour le produit, revêtement en poudre dans toutes les couleurs de la palette RAL et avec un revêtement chromé. La période de garantie est comptée à partir de la date d'achat du produit par le consommateur et est de 3 ans, à la condition qu'elle ne dépasse pas 4 ans à compter de la date de production.

4. La base des réclamations au titre de la garantie est de fournir le numéro de série du produit situé sur la plaque signalétique du produit et une numérisation ou une photo du document d'achat à l'adresse suivante: [serwis@termaheat.pl](mailto:serwis@termaheat.pl). De plus, la description de la réclamation doit être accompagnée d'une photo du produit montrant le défaut allégué. Manque d'un des documents énumérés ci-dessus, autorise le fabricant à rejeter la demande de garantie.

5. La garantie ne couvre pas les dommages :

- survenant à la suite d'un mauvais assemblage ou d'une opération incompatible avec le mode d'emploi,
- causé par la faute du client après réception par le vendeur (par exemple à la suite d'un entretien inapproprié).

6. L'examen de la réclamation aura lieu dans les 14 jours calendaires à compter de la réception de la réclamation complète.

7. En cas de réclamation reconnue, le Fabricant s'engage à supprimer le défaut. La date de réparation sera convenue individuellement avec le client. Si la réparation s'avère impossible, le Fabricant fournira un nouveau produit de remplacement.